Centre de services scolaire des Patriotes

École d'éducation internationale

École secondaire De Mortagne

École secondaire Ozias-Leduc

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)

Centre de services scolaire des Patriotes Québec

Date de révision : juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **2**
Mission et vision de l'établissement 2
Énoncé de politique 2
But de l'intégrité intellectuelle 2
Philosophie de l'établissement **3**
L'intégrité intellectuelle et l'intelligence artificielle **5**
Droits et responsabilités **7**
Établissement 7
Enseignant(e)s 8
Élèves 9
Parents/tuteurs légaux 10
Enseignement de l'intégrité intellectuelle **11**
Pratiques communes de l'établissement 11
Bonnes pratiques **13**
Mauvaise conduite **14**
Mesures à prendre en cas d'infraction **15**
Liens avec les autres politiques **16**
Liens avec la politique d'inclusion 16
Liens avec la politique linguistique 16
Liens avec la politique d'évaluation 16
Liens avec la politique d'admission 17
Bibliographie **18**

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'École d'éducation internationale s'est dotée d'un projet éducatif ayant deux enjeux principaux :

- **La réussite de tous les élèves ;**
- **Assurer le bien-être de chacun d'entre eux.**

Les trois valeurs fondamentales de ce projet sont l'**équilibre**, la **communication** et l'**ouverture**. Ces valeurs rejoignent des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB. Elles démontrent l'engagement de l'établissement à développer le plein potentiel des élèves tout en faisant d'eux de futurs citoyens ouverts sur le monde qui savent s'exprimer pour faire une différence tout en maintenant un équilibre dans toutes les sphères de leur vie.

L'ensemble de la communauté scolaire de l'EEI cherche à s'assurer que les élèves s'épanouissent dans leur établissement et qu'ils réussissent à atteindre leurs objectifs en fonction de leurs capacités. Les acteurs de la communauté scolaire collaborent ensemble pour coordonner leurs efforts afin d'assurer la réussite des élèves et de les valoriser dans leur travail.

Énoncé de politique

L'avènement des réseaux sociaux et de l'environnement numérique font en sorte qu'il est facile d'accéder à des informations très rapidement. Il est donc nécessaire d'avoir des outils permettant de faire comprendre aux élèves l'importance fondamentale du respect de la propriété intellectuelle. Il est important de les éduquer à respecter le travail d'autrui. Ainsi, les élèves feront preuve de réflexion, d'intégrité et de raisonnement.

L'intégrité intellectuelle attendue de l'ensemble de la communauté scolaire repose sur cinq principes fondamentaux liés à l'intégrité, soit l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

But de l'intégrité intellectuelle

Pour nous, faire preuve d'intégrité signifie que l'élève « adhère à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possède un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de chaque individu, des groupes et des communautés. Il est responsable de ses actes et de leurs conséquences. » (*Affiche du profil de la communauté d'apprentissage*, IB, 2022).

« L'intégrité intellectuelle est une posture éthique qui consiste à assumer la responsabilité de l'authenticité de sa production, sans tricherie. » (Référence à DAIP, HEC Montréal et Martine Peters.)

Philosophie de l'établissement

Définitions des cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle

Honnêteté : Dire la vérité dans une réflexion, ne pas inventer pour faire « beau », pour faire plaisir. Être honnête quant à sa participation dans un travail d'équipe.
Confiance : Croire aux faits et gestes d'une personne. Il faut avoir confiance en la personne, en ce qu'elle fait et ce qu'elle dit.
Équité : Être honnête quant à sa participation dans un travail d'équipe et obtenir le résultat en fonction de sa participation. Être juste envers ce que nous avons fait.
Respect : Être respectueux de soi, des autres, des règles de la communauté, de son travail et de celui d'autrui
Responsabilité : Montrer une utilisation responsable d'Internet et des réseaux sociaux, être responsable de ses actes et d'en assumer les conséquences.

Chaque milieu scolaire se doit d'éduquer les élèves en lien avec l'intégrité et l'honnêteté. Ces deux éléments font partie intégrante des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB et les établissements PEI du centre de services scolaire des Patriotes s'attendent à ce que ses élèves en fassent preuve dans l'ensemble de leurs travaux scolaires.

Chaque milieu scolaire se doit d'éduquer les élèves en lien avec l'intégrité et l'honnêteté. Ces deux éléments font partie intégrante des aptitudes de la communauté d'apprentissage de l'IB et les trois écoles PEI du centre de services scolaire des Patriotes s'attendent à ce que ses élèves en fassent preuve dans l'ensemble de leurs travaux scolaires.

- Principe 1 : Citation des sources dans les travaux, autant les écrits, les images, les graphiques et les données numériques.
- Principe 2 : Utilisation des sources de façon claire et transparente dans les écrits.
- Principe 3 : Faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans les évaluations.
- Principe 4 : Développement du travail coopératif efficace et transparent.

Philosophie de l'établissement

Il est important de faire la distinction entre les divers comportements liés à un manque d'intégrité, car ils n'ont pas tous la même portée ni la même intention.

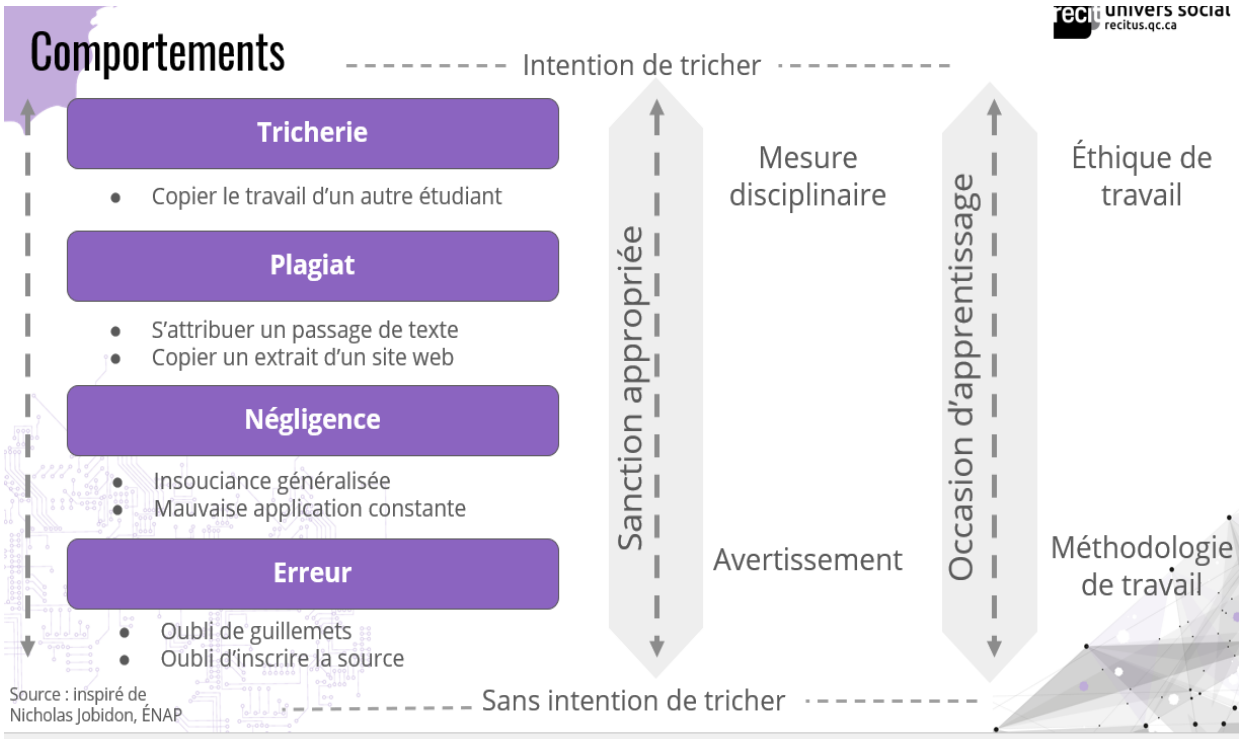

L'intégrité intellectuelle et l'intelligence artificielle

L'IB s'est positionné récemment concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle. Elle ne compte pas interdire l'utilisation de l'IA, car il s'agit d'une innovation. **L'IB ne considère pas un travail généré par l'IA comme un travail authentique de l'élève**. L'IB indique plutôt qu'il faut baliser son utilisation. Voici des règles édictées par l'IB :

- Lorsque les élèves utilisent du texte (ou tout autre produit) généré par un outil d'IA, que ce soit en copiant ou en paraphrasant ce texte ou en modifiant une image, **il est obligatoire de citer clairement l'outil utilisé dans le corps du travail et de l'ajouter à la bibliographie**.
- La citation au sein du texte doit contenir des guillemets et respecter les directives de citation appliquées par l'établissement scolaire. La citation doit aussi contenir la demande saisie dans l'outil d'IA, et la date à laquelle l'IA a généré le texte.
- La même règle s'applique à tout autre élément que l'élève obtient auprès d'autres types d'outils d'IA, **comme une image.**

Source : « Annexe 6 : directives concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle », *Politique d'intégrité intellectuelle,* Baccalauréat international, 2019 (mis à jour en février 2025).

- **En Langue et littérature et en Acquisition de langues,** où des points sont attribués pour la structure des phrases, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle n'est pas autorisée. Pour les autres groupes de matières, les enseignants préciseront s'ils acceptent l'utilisation de l'IA pour corriger la langue et la grammaire.

L'intelligence artificielle (IA) peut être un outil de recherche. Toutefois, il est important de vérifier la validité/véracité des sources.

L'intégrité intellectuelle et l'intelligence artificielle

<u>Voici des comportements à encourager par rapport à l'IA</u> :

1. **Citer les sources, y compris l'IA**
   Exemple :

   Source : Requête « Quelles sont les causes de la Deuxième Guerre mondiale? », Copilot, 2025.

2. **Utiliser l'IA comme outil d'aide, pas de substitution**

3. **Développer une pensée critique face aux réponses de l'IA**
   Se questionner sur l'utilisation de l'IA ou d'un moteur de recherche. Vérifier les informations provenant de l'IA dans d'autres sources.

4. **Demander de l'aide en cas de doute sur l'usage éthique de l'IA**

<u>Voici des comportements à proscrire par rapport à l'IA</u> :

1. **Utiliser l'IA quand l'enseignant l'interdit.**

2. **Soumettre un travail généré entièrement par l'IA sans modification**

3. **Ne pas mentionner l'usage de l'IA dans un travail**

4. **Utiliser l'IA pour contourner l'apprentissage**

5. **Copier-coller des réponses d'IA sans vérification**

Source : QUIRION Steve et Maude LABONTÉ, *Présentation sur l'intelligence artificielle en univers social. L'IA et l'évaluation,* présentation, McMasterville, 21 mai 2025.

Établissement

La direction doit faire adopter et appliquer la politique d'intégrité auprès de la communauté scolaire.

Droits

- Droit 1 : Mettre en place une structure scolaire favorisant la bonne conduite.
- Droit 2 : Appliquer les sanctions en cas de manquement à l'intégrité.

Responsabilités

- Responsabilité 1 : Faire connaître les politiques au milieu scolaire.
- Responsabilité 2 : Planification de l'enseignement explicite de la première à la cinquième secondaire de l'intégrité intellectuelle en promouvant l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.
- Responsabilité 3 : Mettre en place une structure organisationnelle favorisant l'intégrité et l`honnêteté dans la vie scolaire et lors des examens en ligne (cahier de préparation pour les examens IB en ligne).
- Responsabilité 4 : Faire le lien entre les parents et les enseignants lors d'un litige concernant une problématique lié à une conduite ou un travail scolaire.
- Responsabilité 5 : Établir une planification verticale et horizontale de la méthodologie de travail en lien avec les approches de l'apprentissage de l'IB.
- Responsabilité 6 : Soutenir les enseignants en cas de litige.

Enseignant(e)s

Les enseignants expliquent aux élèves la signification et l'importance fondamentales des concepts liés à l'intégrité intellectuelle, l'authenticité et la propriété intellectuelle. Dans la mesure du possible, ils présentent des tâches qui obligent les élèves à faire preuve de recherche et de créativité.

Droits

- Droit 1 : Avoir les ressources nécessaires afin d'enseigner l'intégrité intellectuelle (exemple : cahier de méthodologie).
- Droit 2 : Appliquer la politique d'intégrité intellectuelle lors de la remise de travaux et d'évaluations.
- Droit 3 : Avoir le soutien de l'établissement et de la coordination en cas de situation problématique.

Responsabilités

- Responsabilité 1 : Enseignement du respect du droit d'auteur aux élèves.
- Responsabilité 2 : Enseignement de la procédure pour citer les sources selon le guide de méthodologie de l'établissement.
- Responsabilité 3 : Enseignement explicite d'un des cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle.
- Responsabilité 4 : Enseignement explicite d'un des éléments des approches de l'apprentissage correspondant à son unité de travail du PÉI.
- Responsabilité 5 :Servir d'exemples aux élèves en faisant preuve d'intégrité dans l'utilisation de ressources pédagogiques ou autres.
- Responsabilité 6 : Collaborer avec la direction et la coordination en cas de situation problématique.
- Responsabilité 7 : Réfléchir et adapter ses stratégies d'enseignement afin de favoriser la création de tâches intègres par les élèves et le développement de l'intégrité.

Droits et responsabilités

Élèves

Chaque élève est conscient de ses choix ainsi que de ses comportements et est prêt à en assumer les conséquences. Les élèves font la différence entre être influencés ou inspirés par le travail d'un autre créateur (on doit indiquer la source originale) et reprendre le travail de l'autre.

Droits

- Droit 1 : Accès aux ressources du milieu avec la disponibilité du guide méthodologique de l'établissement.
- Droit 2 : Enseignement de la méthodologie de la première à la cinquième secondaire.
- Droit 3 : L'enseignant explique précisément à quoi s'expose un élève remettant un travail qui n'est pas le sien.

Responsabilités

- Responsabilité 1 : Fournir un travail authentique et respecter les règles d'intégrité.
- Responsabilité 2 : Se référer au Guide de méthodologie de l'établissement au moment de rédiger leurs travaux, afin d'éviter une accusation de plagiat.
- Responsabilité 2 : Lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre d'un travail ou d'une évaluation, citer directement la source dans le travail et le mentionner dans la bibliographie.
- Responsabilité 3 : Connaître les comportements constituant une mauvaise conduite, tels que le plagiat et la copie du travail d'un autre élève.
- Responsabilité 4 : Indiquer lors d'un travail collaboratif l'implication de chaque membre.
- Responsabilité 5 : Développer l'aptitude du profil « Intégrité » et sa qualité *Honnêteté* dans un travail seul ou d'équipe.
- Responsabilité 6 : Développer une collaboration positive et efficace avec les enseignants et les autres élèves.
- Responsabilité 7 : Pour le projet personnel, rencontrer au moins trois fois son superviseur et fournir des preuves du produit (vidéo, photos, etc.) dans les délais prescrits pour que le formulaire d'intégrité du projet personnel soit signé par le superviseur.

Parents/tuteurs légaux

Les parents doivent mettre en place une structure qui permet à leur enfant de remettre un travail authentique.

Droits

- Droit 1 : Être informés de la politique d'intégrité de l'école.
- Droit 2 : Contacter l'enseignant(e) de son enfant afin de comprendre une situation problématique.

Responsabilités

- Responsabilité 1 : Soutenir et responsabiliser son enfant à produire un travail personnel et authentique.
- Responsabilité 2 : Conscientiser son enfant à collaborer de façon transparente.
- Responsabilité 3 : Donner les ressources nécessaires à son enfant afin qu'il puisse accomplir ses tâches scolaires.
- Responsabilité 4 : Encourager l'enfant dans la réalisation des diverses tâches scolaires sans les faire à leur place.
- Responsabilité 5 : Informer l'enseignant ou un coordonnateur d'une situation pouvant être ou pouvant devenir problématique touchant l'intégrité ou l'honnêteté d'un travail scolaire.

Pratiques communes de l'établissement

L'école encourage les élèves à effectuer des recherches et à réfléchir de manière critique et créative et présenter leurs travaux sous toutes sortes de formes en respectant les droits d'auteurs.

- Pratique 1 : Formation initiale sur les principes de l'intégrité intellectuelle dès leur entrée à l'école.

- Pratique 2 : Planification verticale et horizontale des approches de l'apprentissage (*Recherche ; culture de l'information*) pour ensuite enseigner aux élèves divers ateliers afin d'améliorer leur compréhension de sujets tels que le plagiat, la citation des sources et l'importance de l'honnêteté académique. Un guide de méthodologie est mis à la disposition des élèves afin de respecter les règles de l'établissement.

- Pratique 3 : Planification et promotion par les enseignants de l'école des cinq principes fondamentaux de l'IB: l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est intégrée dans diverses matières pour renforcer les compétences des élèves et promouvoir des pratiques académiques honnêtes et respectueuses. Ce sont des exemples, la liste n'est pas exhaustive et peut évoluer dans le temps.

1. **Langues**

   Les élèves apprennent à rédiger en citant correctement leurs sources. Ils développent leurs compétences en paraphrase et en synthèse tout en respectant le droit d'auteur.

2. **Sciences**

   Les élèves sont formés à la collecte et à l'analyse de données de manière éthique. Ils apprennent à documenter leurs expériences et à citer les travaux de recherche de manière appropriée.

3. **Individus et sociétés**

   Les élèves apprennent à utiliser des sources primaires et secondaires de manière responsable. Ils développent des compétences en recherche et en analyse critique tout en respectant les contributions des autres chercheurs.

4. **Mathématiques**

   Les élèves apprennent à résoudre des problèmes et à présenter leurs solutions de manière claire et honnête. Ils sont encouragés à collaborer tout en respectant les contributions individuelles

5. **Arts**

   Les élèves apprennent à respecter la propriété intellectuelle des œuvres artistiques. Ils développent leurs compétences de création tout en reconnaissant et en citant les influences et les inspirations.

Bonnes pratiques

L'école fait la promotion d'un travail personnel et authentique ; du respect de la propriété intellectuelle ; d'une collaboration constructive et positive.

- **Travail authentique :** Un travail authentique est un travail basé sur les idées originales de l'élève et qui cite toutes les idées et tous les travaux empruntés à autrui. (Organisation du Baccalauréat International, 2009, *Intégrité en milieu scolaire*, p.2)

- **Propriété intellectuelle :** La législation relative au droit d'auteur fait partie du large secteur juridique de la propriété intellectuelle. Le terme « propriété intellectuelle » vise d'une manière générale les œuvres de l'esprit, donc toutes les productions originales faites par un individu. Les droits de propriété intellectuelle protègent les intérêts des créateurs en leur conférant des droits de propriété sur leurs œuvres. (*COMPRENDRE LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES*, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, p.3)

- **Propriété intellectuelle** : Les enseignants doivent consigner dans COPIBEC l'utilisation d'une œuvre au programme.

- **Citation des sources** : Dans un travail, il faut toujours citer les sources des informations, des idées des citations utilisées dans les travaux académiques.

- **Paraphrase et synthèse :** Pour paraphraser, il faut utiliser ses propres mots tout en citant la source originale. Si on synthétise les informations provenant de plusieurs sources, il faut écrire dans ses propres mots tout en faisant des références explicites aux sources.

- **Collaboration légitime :** Dans un travail d'équipe, on indique clairement qui a fait quoi.

- **Groupe d'étude** : Favoriser l'entraide par la formation d'un groupe d'étude

Mauvaise conduite

La mauvaise conduite d'un élève concerne autant la réalisation du travail que le processus de création.

Mauvaise conduite

- **Plagiat** : « L'on parle de plagiat lorsque le candidat présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes.

  Les candidats du PEI sont tenus de citer la source des travaux ou idées d'une autre personne qu'ils utilisent dans un travail pouvant être soumis aux fins de l'évaluation, et ce, en utilisant une méthode conventionnelle de mention des sources. » (Procédures d'évaluation du Programme d'éducation intermédiaire 2018, p.21)

- **Lors d'un examen** : Non-respect des exigences, y compris la possession de matériel non autorisé (téléphone cellulaire, dictionnaire électronique, notes de cours, aide-mémoire rédigé par une autre personne, etc.).
- **Collusion** : « Les élèves doivent remettre des travaux rédigés par leurs soins et citer les sources des mots et idées provenant de tiers lorsqu'il y a eu un travail de collaboration. Si, par exemple, lorsque plusieurs candidats présentent la même version d'un rapport en indiquant qu'il s'agit d'un travail individuel réalisé par leurs soins, il y a collusion. » (Procédures d'évaluation du Programme d'éducation intermédiaire 2018, p.21)
- **Reproduction d'un travail** : Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord de l'enseignant. (Université du Québec à Montréal, http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat)
- **Falsification de données ou invention de données fictives pour un travail.**
- **Usurper l'identité d'un autre élève.**
- **Divulgation d'informations** à d'autres élèves ou réception d'informations émanant d'autres élèves relatives au contenu d'une épreuve avant que tous les élèves aient terminé l'évaluation. (Organisation du Baccalauréat International 2006, *Règlement général du Programme du diplôme* p.9)
- **Imitation d'une signature :** Imiter la signature d'un parent ou d'un intervenant.
- **L'utilisation d'une IA sans la citer.**

Mesures à prendre en cas d'infraction

Lors d'un plagiat ou de tricherie, la note 0 peut être attribuée à l'élève. Le parent doit être informé de la situation de plagiat.

Voici des sanctions possibles en cas de manquement à l'intégrité :

- reprise du devoir ou du travail avec pénalité;
- réflexion écrite;
- travail supplémentaire;
- retenue;
- suspension;
- autres.

En cas de récidive, une rencontre pourra être exigée par la direction avec les parents pour s'assurer de la compréhension de la notion d'intégrité et permettre à l'élève de continuer son parcours au programme international.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

Les élèves doivent pouvoir développer leur plein potentiel dans l'accomplissement des différentes tâches du PÉI ; il est donc essentiel dans ce contexte d'adapter nos enseignements et nos évaluations, réalisés dans le respect de la politique d'intégrité intellectuelle, afin de rejoindre tous les types d'apprenants.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

Les élèves doivent produire des textes authentiques (à l'oral ou à l'écrit) quelle que soit la langue utilisée (français, anglais ou espagnol). La qualité de la langue est mise de l'avant par tous les enseignants, quelle que soit la matière.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

Les élèves doivent être évalués sur la production d'un travail personnel et authentique. Afin de fournir un tel travail, ils doivent connaître les 5 principes fondamentaux de l'IB ; l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité ; ainsi qu'apprendre à utiliser différents types de sources et à les citer.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'admission

Les élèves doivent s'inscrire avec le bon identifiant et la bonne adresse de résidence.

Bibliographie

Centre de service scolaire des patriotes, « Politique relatives aux projets particuliers », dernière mise à jour 18 mai 2021.

Centre de service scolaire des Patriotes, « Politique linguistique »; dernière mise à jour 2012

Centre de service scolaire des Patriotes, « La Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage »; dernière mise à jour 29 juin 2021.

Fédération des comités de parents du Québec, *Bonnes pratiques*, sans date, page consultée le 14 novembre 2022

Gouvernement du Québec, « Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation, 2e édition.

Gouvernement du Québec, « Guide de gestion-édition 2015 » ISBN 978-2-550-72836-8, ISSN 1925-6108 (en ligne).

Gouvernement du Québec, « Politique d'évaluation des apprentissages », ISBN 2-550-41407-1

Publication Québec, chapitre I-13.3 LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUIRION Steve et Maude LABONTÉ, *Présentation sur l'intelligence artificielle en univers social. L'IA et l'évaluation,* McMasterville, 21 mai 2025.

Publications IB

Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique (2022)

Principes et pratiques de l'évaluation – Des évaluations de qualité à l'ère du numérique (2021)